

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

85/038 du 17/01/85
DECRET N° /DGTFP/DFP/18

DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE,
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Portant intégration et nomination de
Monsieur SERVICE Etienne Marcel Denis
dans les cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I des Services Administratifs
et Financiers - SAF - (Administration
Générale).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 4 Juillet 1979 ;
(/u l'Ordonnance n° 019/84 du 23/08/84 portant modi-
fication de certaines dispositions de la Constitution du 8/7/79 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29-12-62 fixant le statut
des cadres de la catégorie A des SAF ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9-5-62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-63 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglant
la prise d'effet au point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, promotions, reconstitutions
de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/440 du 31-12-74 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/856 du 8-8-84 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 84/858 du 13-8-84 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 84/860 du 20.08.1984 portant orga-
nisation des intérêts des Membres du Gouvernement ;

(/u le Protocole d'Accord du 29-11-80 signé entre la
République Populaire du Congo et la Roumanie ;

(/u le dossier de l'intéressé ;

(/u le décret n° 74/229 du 10.6.1974 portant attribution de certains
avantages aux économistes statisticiens et les diplômés de grandes Ecoles
et Instituts de l'Enseignement Supérieur de Commerce ;

ARTICLE 1er. En application des dispositions combinées du décret n° 62/426 du 29.12.1962 et du protocole d'accord du 29.11.1980 sus-visés Monsieur SERVICE Etienne Marcel Denis, né le 9 Octobre 1956 à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures, Spécialité Comptabilité et Economie Agricole, obtenu à l'Université Babes-Bolyai Cluj-Napoca (ROUMANIE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Administratifs et Financiers SAF (ADMINISTRATION GENERALE) et nommé au grade d'Administrateur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. Conformément aux dispositions du décret n° 74/229 du 10.6.1974 suscité, Monsieur SERVICE Etienne Marcel Denis est classé et nommé Administrateur de 2° échelon Stagiaire, indice 890.

ARTICLE 3. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 4. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC Et communiqué partout où besoin sera./.-

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 17 Janvier 1985

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage,

Ange Edouard P O U N G U I ;

Le Ministre des Finances et du
Budget,

François Xavier KATALI .

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU ;

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS:

JORPC.....1
DGTFP/DFP....2
DFP/BST.....2
D.G.B.....1
D.C.F.....1
M.A.E.....1
INTERESSE....1
DOSSIER.....3
SGCM/BC.....2